

Institut national de santé publique du Québec

Administration de doses de rappel du vaccin contre la COVID-19 : recommandations pour l'hiver et le printemps 2023

Auteur(-trice)s : **Gaston De Serres**

Comité : **Comité sur l'immunisation du Québec**

Sujet(s) : **Immunisation COVID-19**

Type de publication: **Avis scientifique intérimaire**

Date de publication : 2 février 2023

- Cet avis présente les recommandations du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) concernant l'orientation que devrait prendre le programme de vaccination contre la COVID-19 à l'hiver et au printemps 2023 pour atteindre de façon efficiente ses objectifs.
- Depuis le début du programme de vaccination, l'objectif prioritaire est la protection des personnes les plus vulnérables et la prévention des maladies graves et des décès attribuables à la COVID-19.
- Les vaccins contre la COVID-19 restent un outil essentiel compte tenu de leur efficacité à prévenir les infections graves, principalement celles menant à l'hospitalisation ou au décès.
- Les personnes qui bénéficient d'une immunité hybride, à la suite d'un premier épisode de COVID-19 et l'administration d'au moins 2 doses de vaccins à ARNm, ont une forte protection contre les hospitalisations dues à la COVID-19.
- Les personnes vaccinées qui n'ont jamais été infectées ont une protection moins élevée contre les hospitalisations dues à la COVID-19 et cette protection diminue avec le temps.
- Le plus grand gain en termes de prévention des hospitalisations et des décès sera obtenu en assurant la vaccination des personnes à haut risque de complications qui n'ont toujours pas été infectées.
- **Le CIQ recommande une dose de rappel de vaccin contre la COVID-19 aux personnes à haut risque qui n'ont pas encore été infectées et dont la dernière dose a été administrée depuis au moins 6 mois, quel que soit le produit préalablement utilisé.**
- Tel que précédemment défini (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3219-vaccination-influenza-covid-2022>), ces personnes à haut risque sont les résidents en CHSLD ou RPA, les personnes âgées de 60 ans et plus, les personnes de 5 ans ou plus immunodéprimées,

dialysées ou à risque élevé de complications de la COVID-19, les travailleurs de la santé, les femmes enceintes et les adultes vivant en région éloignée ou isolée.